RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

IDKIDS SAS
(anciennement dénommée ID VALEURS)
Société par actions simplifiée au capital de 75 023 488 euros
Siège social : [redacted]
59100 ROUBAIX
482 064 771 RCS LILLE MÉTROPOLE
(la "Société")

EXTRAIT
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 30 SEPTEMBRE 2024

Deuxième Décision
Décision à prendre concernant la nomination d'un représentant permanent de la société IDKIDS SAS, dans l'exercice de ses mandats de présidente des sociétés ABSORBA – CATIMINI – CONSOBABY – ID LOG - Définition de ses pouvoirs

Le président décide de nommer :

- Monsieur Eric VENEL, né le [redacted] demeurant professionnellement à Roubaix (59100) - [redacted] ;

En qualité de représentant permanent de la société IDKIDS SAS (RCS Lille Métropole 482 064 771), dans le cadre des fonctions que celle-ci exerce en tant que présidente de :

- La société **ABSORBA**, société par actions simplifiée, au capital social de 1 060 939 €, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 834 255 176 ;

- La société **CATIMINI**, société par actions simplifiée, au capital social de 6 942 240 €, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 824 296 990 ;

- La société **CONSOBABY**, société par actions simplifiée, au capital social de 5 440 €, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 519 919 690 ;

- La société **ID LOG**, société par actions simplifiée, au capital social de 348 848 €, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 487 868 689.

Monsieur Eric VENEL exercera son mandat à compter du 30/09/2024, pour une durée de 3 exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle, ou toute autre forme de décisions collectives des associés, qui aura pour objet de statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

En sa qualité de représentant permanent du président, Monsieur Eric VENEL dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom des sociétés ABSORBA, CATIMINI,

CONSOBABY et ID LOG et les représenter à l'égard des tiers, conformément et dans la limite de l'objet social, des pouvoirs reconnus par les statuts sociaux aux associés et au président, et par la présente décision.

A ce titre, il est investi de la signature sociale et peut souscrire tout contrat, prendre tout engagement, effectuer toute renonciation, signer tout compromis et agir en toutes circonstances au nom des sociétés ABSORBA, CATIMINI, CONSOBABY et ID LOG, sans avoir à produire de pouvoirs spécialement donnés à cet effet.

Pour la bonne réalisation de ses missions, Monsieur Eric VENEL est en outre spécialement habilité à consentir de manière permanente, pour un ou plusieurs objets déterminés, sous sa responsabilité et dans ses domaines de compétences, toutes délégations de pouvoirs ou de signature, à toutes personnes de son choix, choisies parmi les salariés du Groupe ou en-dehors d'eux, avec faculté de subdéléguer ; il pourra constituer tous mandataires spéciaux et temporaires.

Il est enfin rappelé que Monsieur Eric VENEL a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction, ni déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice desdits mandats.

Cinquième Décision
Pouvoirs

Le président de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait ou d'un original des présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales, et plus généralement accorder tous pouvoirs et signer tous documents permettant l'exécution des présentes.

Pour extrait certifié conforme

[redacted]

Le Président
Monsieur Jean DUFOREST